

Evolution tarifaire au 1^{er} février

FLX12200286800237-07TPE01

JACK N' JILL
49 AV JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

NANTES, le 02/05/2023

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de bénéficier des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) pour la fourniture en électricité de votre(vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation.

Dans ce cadre, une évolution des prix des TRV est mise en œuvre à compter du 1^{er} février 2023. A travers ce courrier, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre cette évolution.

Détermination initiale des prix pour les TRV

Les barèmes des TRV sont établis par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et proposés aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie, suivant une méthode de calcul dite « par empilement », c'est-à-dire par **addition des coûts d'approvisionnement, des coûts d'acheminement et des coûts de commercialisation ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture.**

Le calcul de la CRE amène à une évolution du niveau moyen des TRV au 1^{er} février 2023 de + 177,52 €/MWh HT soit + 106,88 % HT pour les TRV applicables aux consommateurs finals non domestiques éligibles. Cette augmentation est principalement liée à celle des prix d'achat de l'électricité (coûts d'approvisionnement).

Limitation de la hausse du TRV à 15% en moyenne (TTC)

Afin de limiter l'exposition des clients aux évolutions des prix de marché de l'électricité dans ce contexte de hausse des prix, le TRV bénéficie depuis le 1^{er} février 2022 de mesures de soutien gouvernementales visant à en limiter la hausse à 4% en moyenne (TTC).

Au travers de la loi de finances pour 2023, les pouvoirs publics ont décidé de poursuivre les mesures de soutien, telles que notamment :

- **L'accise sur l'électricité, anciennement dénommée CSPE** (Contribution au Service Public de l'Electricité) **ou encore également appelée TICFE** (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), est maintenue à son niveau minimal de 1€/MWh, pour les ménages et assimilés, et de 0,5€/MWh pour les autres. Cette mesure est applicable à l'ensemble des consommateurs (particuliers et professionnels en contrat au TRV ou en offre de marché) du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 inclus.

- **Le bouclier tarifaire** : ce dispositif vise à limiter la hausse des Tarifs Réglementés de Vente à 15% en moyenne (TTC) à compter du 1^{er} février 2023.

Nous vous remercions à nouveau de votre confiance et restons à votre écoute,

Votre interlocuteur commercial EDF.

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 77 (service gratuit + prix d'appel)

FLX12200286800237-07TPE01

JACK N' JILL
49 AV JEHAN DE BRIE
77120 COULOMMIERS

Facture du 02/05/2023

n° 10171974127



Montant Hors TVA	48,19 €
Montant TVA (payée sur les débits)	7,48 €
Facture TTC	55,67 €

Montant total à payer (TTC) 55,67 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 02/06/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 01/06/2023

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **9233035699**
Compte commercial : 2020005401469

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 6kVA

Nom du client

JACK N' JILL

Lieu de consommation

Référence acheminement : 22184080953403
42 RUE GAMBETTA
4E L 74
77400 LAGNY SUR MARNE

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de **55,67 €**
à partir du : **17/05/2023**

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 08010414792 XX

JACK N' JILL

Détail de votre facture du 02/05/2023 n° 10171974127

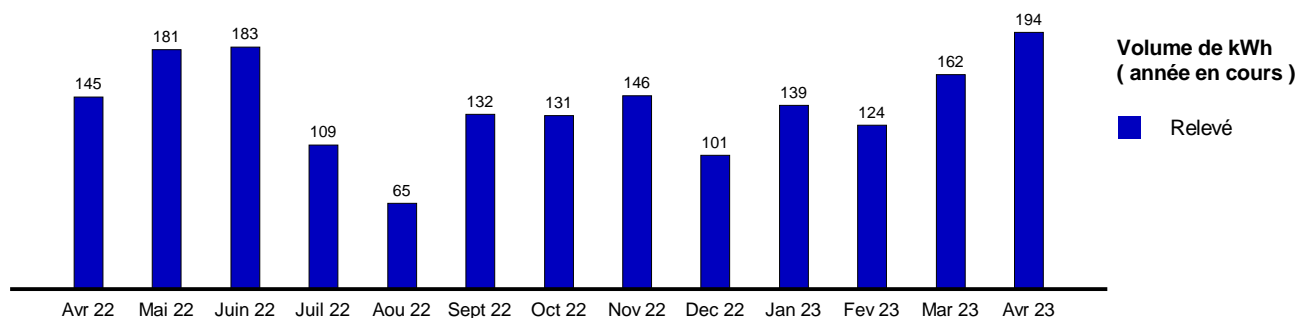
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 6kVA
Réf. de votre contrat 2010005334944
Prix réglementés
Souscrit depuis le 18/12/2021

Données Point de Livraison

42 RUE GAMBETTA 4E L 74 77400 LAGNY SUR MARNE
Réf Acheminement Electricité : 22184080953403

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *		46,47 € HT	
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT	13,37 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/05/2023 au 31/05/2023	13,37 €/mois	13,37 € 5,50 %
Consommation (HT)	Période	Conso 194 kWh Prix unitaire HT	33,10 € Taux de TVA
Electricité Période unique	du 01/04/2023 au 30/04/2023	194 kWh 17,060 c€/kWh	33,10 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 6,96 €, et la part variable est de 3,53 €

Services		0,00 € HT	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)			Taux de TVA INCLUS

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		1,72 € Hors TVA	
Contribution au Service Public de l'Electricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 01/04/2023 au 01/05/2023	194 kWh	0,10000 c€/kWh
		6,96	21,93 %
			0,19 € 20,00 %
			1,53 € 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site		48,19 € Hors TVA	
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	7,48 €
TVA à 5,50%		14,90 €	0,82 €
TVA à 20,00%		33,29 €	6,66 €
Total TTC pour ce site			55,67 € TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 492 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Heures Creuses : 22H02-6H02
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 6,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	12004 le 01/04/2023	12045 le 06/04/2023
Base	12045 le 06/04/2023	12198 le 01/05/2023

JACK N' JILL**Détail de votre facture du 02/05/2023 n° 10171974127****Données contrat**

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 6kVA
Réf. de votre contrat 2010005334944
Prix réglementés
Souscrit depuis le 18/12/2021

Données Point de Livraison

42 RUE GAMBETTA 4E L 74 77400 LAGNY SUR MARNE
Réf Acheminement Electricité : 22184080953403

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois,

votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs

